

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2018 Numéro de version 1 Révision: 28.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit HEXAMETAPHOSPHATE DE SODIUM
- Code du produit MP 010561
- -No CAS:

68915-31-1

- Numéro EC:

272-808-3

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées .
- Emploi de la substance / de la préparation

Utilisation industrielle.

Utilisation dans les produits de nettoyage.

Peinture

Industrie textile

Industrie photographique

- -1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ECSA Chemicals AG

Burgauerstrasse 17

CH-9230 Flawil (SG)

Svizzera

Tel.: +41 (0)58 211 91 00 *Fax*: +41 (0)58 211 91 01

quality@ecsa.ch

- Service chargé des renseignements : Département " sécurité des produits "
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- -2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- -2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

- CH/FR -

Page: 2/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2018 Numéro de version 1 Révision: 28.05.2018

Nom du produit HEXAMETAPHOSPHATE DE SODIUM

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- -3.1 Substances
- No CAS Désignation

68915-31-1 sodium polyphosphate

- Code(s) d'identification
- Numéro EC: 272-808-3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- -4.1 Description des premiers secours
- Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence

Demander immédiatement conseil à un médecin ou appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de troubles.

- après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.



En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés

Rincez immédiatement avec de l'eau et rincer abondamment

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

- après contact avec les yeux :

Retirer les lentilles cornéennes



Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- après ingestion :

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Si la personne est consciente, lui laver la bouche avec de l'eau.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

CO₂ poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- -5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. oxydes de phosphore (POx)

- -5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier)

(suite page 3)

Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2018 Numéro de version 1 Révision: 28.05.2018

Nom du produit HEXAMETAPHOSPHATE DE SODIUM

(suite de la page 2)

- Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le résidu avec un aspirateur.

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des récipients fermés appropriés de récupération ou d'élimination.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

-7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

Bien dépoussiérer.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

- Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation ne pas fumer.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne pas stocker dans des conteneurs ou réservoirs non marquées.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker dans un endroit frais.

Tenir à l'abri de la lumière et de la chaleur.

- Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- Autres indications sur les conditions de stockage :

Prudence en cas d'ouverture répétée de emballages entamés

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

-7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- -8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2018 Numéro de version 1 Révision: 28.05.2018

Nom du produit HEXAMETAPHOSPHATE DE SODIUM

(suite de la page 3)

-8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements appropriés:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

limiter la formation de poussière

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre P1.

- Protection des mains :

Gants de protection.

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux :

Porter des lunettes avec protection latérale.

L'équipement doit être conforme à EN 166.

- Protection du corps :

Porter des vêtements de protection

Chaussures de sécurité.

- Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher le produit d'arriver aux cours d'eau et dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles - Indications générales.		
- Aspect:		
Forme:	solide	
Couleur :	blanc	
- Odeur :	caractéristique	
- Seuil olfactif:	Non déterminé.	
- valeur du pH:	Non déterminé.	
- Modification d'état		
Point de fusion :	628 °C	
Point d'ébullition :	non déterminé	
- Point d'éclair :	Non déterminé	
- Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.	
- Température d'inflammation :	non disponible	
- Température de décomposition :	Non déterminé.	
- Auto-imflammation :	Non déterminé.	

Page: 5/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 28.05.2018 Numéro de version 1 Révision: 28.05.2018

Nom du produit HEXAMETAPHOSPHATE DE SODIUM

(suite de la page 4)

		(suite de la page 1)
-Danger d'explosion :	Non déterminé.	
- Limites d'explosion :		
inférieure :	Non déterminé.	
supérieure :	Non déterminé.	
- Propriétés comburantes	non disponible	
- Pression de vapeur :	Non déterminé.	
- Densité :	non déterminée	
- Densité relative.	Non déterminé.	
-Densité de vapeur:	Non déterminé.	
- Vitesse d'évaporation.	Non applicable.	
- Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau :	soluble	
	20°C	
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.		
- Viscosité :		
dynamique :	Non déterminé.	
cinématique :	Non déterminé.	
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Voir «Possibilité de réactions dangereuses".
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

- 10.4 Conditions à éviter

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

- 10.5 Matières incompatibles: Agents oxydants
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxydes phosphorés

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : 68915-31-1 polyphosphoric acids, sodium salts

Oral | LD50 | 7.572 mg/kg (mouse) (Toxicology Letters. Vol. 31(Suppl), Pg. 44, 1986.) 3.050 mg/kg (rat) (Toxicology Letters. Vol. 31(Suppl), Pg. 44, 1986.)

- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2018 Numéro de version 1 Révision: 28.05.2018

Nom du produit HEXAMETAPHOSPHATE DE SODIUM

(suite de la page 5)

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Non applicable (composé inorganique).
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Non applicable (composé inorganique).
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Code déchet: 06 09 99 Déchets non spécifiés ailleurs
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU - ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
-14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
-ADR, ADN, IMDG, IATA		
- Classe	néant	
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	néant	
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.	
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.		

(suite page 7)

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2018 Numéro de version 1 Révision: 28.05.2018

Nom du produit HEXAMETAPHOSPHATE DE SODIUM

(suite de la page 6)

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

- ''Règlement type'' de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulation (EC) n° 1907/2006 Regulation (EC) n° 1272/2008 Regulation (EC) n° 830/2015 Regulation (EC) n° 487/2013 OPChim 813.11

- Prescriptions nationales:
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

-. Sources.

GESTIS (database on hazardous substances)

TOXNET: Toxicology Data Network

ECHA Registered Substances Database

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR —